

FOCUS BRANCHE DU TRAVAIL TEMPORAIRE

**UNE CONVENTION CADRE NATIONALE ETAT, PRISM'EMPLOI, AKTO, OIR, FASTT, AGEFIPH, UNEA, CHEOPS, UNML, APEC ET PÔLE EMPLOI (24.09.2019)
UN ACCORD DE BRANCHE HANDICAP (19.07.2019)**

Objectifs :

- ✓ Pour renforcer l'emploi et la formation des personnes en situation de handicap
- ✓ Accompagner la politique de la branche du Travail Temporaire (Convention cadre nationale Etat et Accord de branche handicap)
- ✓ Répondre à la politique d'inclusion de l'état, et aux enjeux pris par la branche (nouveau motif de recours)

Ressources au Prism'emploi pour le déploiement de la convention cadre nationale Etat :

Gaëtane DUCRU (gducru@prismemploi.eu)

Arjona MEDDOUR (ameddour@prismemploi.eu)



